

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt juin à neuf heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Nicolas DUBAUX, Vanessa DEMOULIN, Sabine PERNEE, Pauline LOISEAU, Adrien DURON.

Absent excusé : Gilles MICHEL pouvoir à Claudine POLIN

Secrétaire : Jean-Pierre FOUCART

DELEGATION DE POUVOIRS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à procédure adaptée.

DONNE délégation de signature à Monsieur le Maire pour :

- signer les contrats d'emprunts
- signer les contrats d'assurance
- signer les concessions de cimetière
- accepter les dons et legs
- signer les baux
- négocier et accepter les honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- mener une action en justice
- signer les conventions
- faire les virements de crédits depuis le chapitre « dépenses imprévues »
- de solliciter diverses demandes de subvention.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Dans la section Fonctionnement, le total de dépenses est de 62 235,70 €.

Le montant des recettes s'élève à 66 381,90 €.

Dans la section investissement, le total des dépenses est de 16 238,85 €.

Le montant des recettes s'élève à 87 455,57 €.

Le compte administratif est approuvé par l'ensemble des conseillers présents (10 voix), Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Les comptes de la commune sont identiques avec ceux de la trésorerie.

Le résultat de clôture 2019 pour la section de fonctionnement est de 4 146,20 €.

Le résultat de clôture 2019 pour la section d'investissement est de 71 216,72 €.

L'excédent de fonctionnement pour 2020 sera de 51 078,12 € et celui d'investissement de 74142,57€.

Le compte de gestion est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

VOTE DES TAXES

L'assemblée, après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

DECIDE de maintenir les taux de la part communale 2019 pour l'année 2020 :

Taux de TAXE FONCIERE BATI	8,66 %
Taux de TAXE FONCIERE NON BATI	7,48 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif est présenté pour des dépenses et recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à hauteur de 102 345,12 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 179 920,00 €.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité le budget primitif 2020.

CIMETIERE

Il n'y a plus de places dans le cimetière de la commune. Il est envisagé de reprendre les concessions sur 1 carré. Un devis de 22 500,00 € a été fourni par l'entreprise Marchetti. Cet investissement est pris en compte dans le budget 2020.

ORGANISATION JOURNEE PETITS TRAVAUX DANS LA COMMUNE

La Fontaine du carcan est à réhabiliter. Il faut repeindre la pompe à incendie. Les menus travaux sont listés et le conseil se donne rendez-vous le samedi 27 juin 2020 à 9h, ainsi qu'aux habitants.

AIRE DE JEUX

Il est proposé de baptiser l'aire de jeux « Jardin Jean-Claude COLLET, membre du conseil municipal 1983-2020 ». Le panneau sera réalisé et offert par Monsieur Rodolphe RASE. Le conseil municipal est favorable. Une demande va être faite auprès de Madame Brigitte COLLET pour obtenir son accord. Si l'accord est obtenu, l'inauguration aura lieu le 26 septembre 2020 à 11h00.

QUESTIONS DIVERSES

- Syndicat des rivières : voir si la commune est adhérente
- DETR cimetière : accord du conseil (subvention)
- Le Maire de Château-Thierry, Mr Sébastien Eugène, est venu rendre visite à Etrépilly
- USESA : une réunion est prévue le 24 juin 2020 pour le château d'eau, qui appartient, avec le puits, à l'USESA. Un permis de démolir a été autorisé par la commune en 2018.
- Espaces verts : ARBRES revient, environ, à 8 500,00 € à l'année. Un devis fait par Romuald Jardins est de 1 200,00 € par passage. A voir ce qui serait le mieux et plus rentable pour la commune. Un essai va être demandé à Romuald Jardins.
- Un rappel pour le bruit, le brûlage, le nettoyage devant sa maison et la neige sera distribué.
- Rue des Lorrains : il faut refaire le fossé afin de canaliser les eaux, ainsi qu'une tranchée et du goudronnage. Ceci sera fait dans l'enveloppe de commande à la société EIFFAGE
- La carte communale va être modifiée, aux frais de la CARCT. La commune va en profiter pour réétudier ces contours.
- Les conseillers vont faire le tour de la commune le 4 juillet 2020 à 10h00.
- USEDA : Chemin des Maupas, un drain a été coupé lors du passage de la fibre.
- Affaire PILLIERE : une copie de la réunion du 6 novembre 2019 est distribuée aux nouveaux conseillers.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Les conseillers,

Le Maire,